

ACTION URGENTE

PARAGUAY. UN ARTISTE QUEER RISQUE LA PRISON

Bruno Almada Comas, un jeune artiste queer, a été inculpé d'« actes d'exhibitionnisme » en raison d'une performance dans laquelle il a dénoncé la violence et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI au Paraguay. L'audience préliminaire a été fixée au 19 décembre. S'il est déclaré coupable, il risque douze mois d'emprisonnement.

Le 17 mai, **Bruno Almada Comas**, un jeune artiste, a fait une performance intitulée « *Vena Rota* » (« Veine rompue ») dans le cadre du « *Festival Besatón* » (« Festival des baisers »), organisé par SOMOSGAY, une organisation de défense des droits des personnes LGBTI, sur une place publique à Asunción. Ce festival a pour but d'accroître la visibilité des personnes LGBTI et de célébrer la diversité au Paraguay. La performance de Bruno Almada Comas visait à dénoncer la violence et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI. Des membres du groupe « Nous sommes beaucoup beaucoup plus » (« *Somos muchos muchos más* »), qui s'oppose au droit au mariage et à la parentalité des personnes de même sexe, ont déposé une plainte contre lui pour « actes d'exhibitionnisme », « atteintes sexuelles sur mineurs » et « actes homosexuels sur mineurs », au motif qu'il avait représenté des actes sexuels devant des enfants. Le 23 novembre, le ministère public a inculpé Bruno Almada Comas d'« actes d'exhibitionnisme ». L'audience préliminaire du procès a été fixée au 19 décembre.

Si Bruno Almada Comas est déclaré coupable, il encourt douze mois d'emprisonnement et risque de se voir imposer un traitement psychiatrique. Selon lui, le ministère public a proposé de suspendre conditionnellement la procédure pénale s'il reconnaissait les faits qui lui sont reprochés et acceptait de signer un registre tous les deux mois pendant une période comprise entre deux et cinq ans. Une telle mesure constituerait une grave restriction de son droit à la liberté, car elle limiterait ses possibilités de voyage à l'étranger.

Pendant sa performance, Bruno Almada Comas, vêtu de sous-vêtements noirs, a utilisé un cœur en plastique contenant un liquide rouge (pour représenter le sang) et a exécuté des mouvements de danse. En fond sonore, des enregistrements audio évoquant des discriminations à l'égard des personnes LGBTI, des violences sexuelles contre des enfants et des attaques contre les programmes complets d'éducation sexuelle ont été diffusés. À la fin de sa performance, Bruno Almada Comas a sorti de la partie inférieure de ses sous-vêtements un flacon contenant des paillettes, a porté le flacon à la hauteur de ses parties génitales, puis a répandu les paillettes sur son corps et sur la scène, pour exprimer l'existence d'un espoir, malgré la violence et la discrimination qu'il venait de dénoncer. Ce geste, en particulier, a été qualifié d'acte sexuel explicite dans la plainte déposée contre lui.

Amnesty International estime que le bureau du procureur général détourne le système judiciaire pour censurer le travail artistique de Bruno Almada Comas.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AU MINISTÈRE PUBLIC (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment au ministère public d'abandonner les charges contre Bruno Almada Comas ;
- engagez-le à ne pas détourner le système judiciaire pour harceler et traiter de manière discriminatoire les personnes LGBTI ou pour réprimer l'exercice du droit à la liberté d'expression.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 25 JANVIER 2019 À :

Procureure générale
Sandra Raquel Quiñónez Astigarraga
Chile esq. Avda. Ygatimi, Asunción - Paraguay
Tél : (59521) 415-5000
Courriel :
comunicaciones@ministeriopublico.gov.py
Twitter : @SandraQuinonezA
@fiscalia_prensa

**Formule d'appel : Dear Attorney General, /
Madame la Procureure générale,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Paraguay dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

Copies à :

SOMOSGAY
Simón Cazal, Executive Director
Independencia Nacional 1032 casi Manduvirá
Postal Code: 1250, Paraguay
+595986173200
Fax : (595 21) 495 802
Courriel : hola@somosgay.org

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

PARAGUAY. UN ARTISTE QUEER RISQUE LA PRISON

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En octobre 2017, le ministère de l'Éducation et des Sciences a adopté une résolution interdisant l'utilisation dans l'enseignement public de matériel éducatif sur ce qu'il a qualifié de « théorie et/ou idéologie du genre », ce qui a eu pour effet, dans la pratique, de restreindre la possibilité d'utiliser des contenus sur l'égalité de genre, les droits reproductifs, la sexualité et la non-discrimination. Amnesty International a donc appelé le Paraguay à prendre immédiatement des mesures pour adopter et mettre en œuvre une législation contre la discrimination, conforme aux normes internationales relatives aux droits humains et aux engagements pris lors du dernier Examen périodique universel, et comportant des dispositions visant à garantir la non-discrimination ainsi qu'à prévenir et à réprimer la discrimination fondée sur quelque motif que ce soit, y compris l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Pour plus d'informations, veuillez consulter le document suivant (en anglais) :

<https://www.amnesty.org/en/documents/ior40/3034/2015/en/>

La Coordination du Paraguay pour les droits humains (CODEHUPY) a recensé en 2017 les cas suivants : violences policières contre des personnes LGBTI, discrimination fondée sur l'identité de genre d'une étudiante, assassinat d'Andrea González, une femme trans dont le meurtrier a été placé en résidence surveillée puis s'est échappé, campagnes de dénigrement, et propos haineux contre les personnes LGBTI. En 2018, SOMOSGAY a indiqué que ces formes de violence perduraient.

Il y a deux ans, des villes paraguayennes ont commencé à adopter des résolutions « en faveur de la vie et de la famille », favorisant les familles composées d'un homme et d'une femme et exerçant par conséquent une discrimination à l'égard des familles de même sexe. L'adoption de ces résolutions a également eu pour conséquence l'imposition de restrictions aux manifestations en faveur des personnes LGBTI ou célébrant la diversité. Selon la CODEHUPY, une dizaine de villes du Paraguay ont adopté ce type de résolution.

Nom : Bruno Almada Comas

Homme

AU 110/18, AMR 45/9572/2018, 14 décembre 2018